

ANNEXE FINANCIÈRE AU CONTRAT DE SCOLARISATION

ECOLE ST JOSEPH

C R A C H



Année 2026-2027

À QUOI SERVENT LES CONTRIBUTION DES FAMILLES?

Ensemble, faisons vivre notre école !



Dans l'enseignement catholique sous contrat, les enseignants sont rémunérés par l'État. La commune participe également au financement des dépenses de fonctionnement de l'école par le versement du forfait communal.

Les contributions des familles permettent à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) d'assurer l'entretien des locaux, de financer les équipements et de soutenir les projets éducatifs et pastoraux de l'établissement.

ELLES PERMETTENT DE FINANCER :

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS



ÉQUIPEMENTS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES



PROJET ÉDUCATIF ET PASTORAL



AMÉLIORER LE CADRE DE VIE



UNE CONTRIBUTION LIBRE ET SOLIDAIRE



Afin de permettre à chaque famille de participer selon ses possibilités, l'École St Joseph met en place une contribution à trois niveaux.

Chaque famille choisit librement le tarif qui correspond le mieux à sa situation, en toute confidentialité et sans justificatif.

Tarif Essentiel

84€/Trim
252€/an

- **HelloAsso*** : paiement du montant annuel en 1 ou 3 fois
- **Chèque**** : paiement du montant annuel en 1 fois (1 chèque de 252€), en 2 fois (2 chèques de 126€) ou en 3 fois (3 chèques de 84€)

Tarif Solidaire

92€/Trim
276€/an

- **HelloAsso*** : paiement du montant annuel en 1 ou 3 fois
- **Chèque**** : paiement du montant annuel en 1 fois (1 chèque de 276 €), en 2 fois (2 chèques de 138 €), ou en 3 fois (3 chèques de 92 €)

Tarif Soutien

100€/Trim
300€/an

- **HelloAsso*** : paiement du montant annuel en 1 ou 3 fois
- **Chèque**** : Paiement du montant annuel en 1 fois (1 chèque de 276 €) en 2 fois (2 chèques d'un montant de 150 €) ou en 3 fois (3 chèques de 100 €)

Le budget de l'école est présenté lors de l'assemblée générale de l'OGEC (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques). Notre école ne dispose pas de service comptable dédié. Le suivi administratif et financier est assuré par la cheffe d'établissement ainsi que par les bénévoles de l'OGEC qui donnent de leur temps au service de notre communauté éducative.

RÈGLEMENT FINANCIER

Hello-Asso



* Règlement via HelloAsso : ce mode de règlement est à privilégier, dans la mesure du possible, car il facilite la gestion pour les bénévoles et l'équipe pédagogique. Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire via le lien <https://www.helloasso.com/associations/ogec-saint-joseph-crach/adhesions/frais-de-scolarite-2026-2027>. Vous pouvez y accéder en scannant le QR-code situé ci-contre de ce document. Au moment de valider le paiement, une contribution volontaire à HelloAsso est proposée par défaut : vous avez la possibilité de modifier ou supprimer cette contribution.

Nous avons choisi HelloAsso car c'est une plateforme solidaire qui nous reverse 100% de vos paiements. Leur modèle repose sur la contribution volontaire : au moment de valider votre paiement, vous pouvez choisir de les soutenir. C'est grâce à ce geste que nous accédons à ces outils gratuitement et sans aucun frais.

Règlement par chèque

** Règlement par chèque : cette modalité est proposée pour les règlements séparés et/ou pour les familles ne souhaitant pas utiliser HelloAsso. Pour faciliter la gestion, nous vous remercions de remettre l'intégralité des chèques à l'ordre de l'OGEC école St Joseph Crach, dès la rentrée scolaire et de noter, au dos des chèques, les noms, prénoms et classes des élèves concernés. Les tarifs indiqués ci-dessus sont les tarifs par élève.

Dates d'encaissement des chèques

	1	2	3
Dates	20/10/2026	12/02/2027	18/05/2027

Pour les familles qui le souhaitent, il sera possible de différer l'encaissement d'un chèque en informant la direction de l'école.

Pour les familles dont les 3 enfants sont inscrits à l'école Saint-Joseph en 2026-2027, le tarif de la scolarité est réduit de moitié pour le troisième enfant (exemple pour le tarif Essentiel : 126€ par an au lieu de 252 €).

Si vous rencontrez des difficultés, la mise en place d'une bourse est possible sur étude de votre dossier.

Concernant **les élèves de PS1 (pré-petite section)**, le montant des rétributions sera établi en fonction du nombre de trimestres de présence à l'école.

Nous vous remercions pour vos contributions.

CHOIX DE LA FORMULE

Nom et prénom de l'enfant:.....

Nom(s) et prénom(s) du ou des parents:.....

CHOIX DU TARIF

Tarif Essentiel

84€/Trim
252€/an

☐

Tarif Solidaire

92€/Trim
276€/an

☐

Tarif Soutien

100€/Trim
300€/an

☐

"Chaque famille choisit librement le tarif qui correspond le mieux à sa situation, en toute confidentialité et sans justificatif."

CHOIX DU MODE DE REGLEMENT

☐ HelloAsso* : paiement du montant annuel en 1 ou 3 fois (RECOMMANDE)

OU

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ Chèque** : établir 3 chèques d'un montant de 84 € | ☐ Chèque** : établir 3 chèques d'un montant de 92 € | ☐ Chèque** : établir 3 chèques d'un montant de 100 € |
| ☐ 2 chèques d'un montant de 126 € | ☐ 2 chèques d'un montant de 138 € | ☐ 2 chèques d'un montant de 150 € |
| ☐ 1 chèque de 252 € | ☐ 1 chèque de 276 € | ☐ 1 chèque de 300€ |

DATE :/...../.....

SIGNATURE(S) DES PARENTS: